



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 5 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM FAU- OURCET- MONTAGNE- MME FADDI - AJCHENBAUM- MM-NUNES - GARDELLE -LAROCHE -VIALA -BARDOU-MME BONNASSIEUX- MM RAMUSCELLO -VIALA - RICARD -BOUTIE - CURETTI- BRESSOLLES- COLOMBIER- AYRAL- VANDENDRIESSCHE - BARBERA- MOULET- ALBERT- GAYRAUD - MME VALERO -RABOU-ARMENGAUD- KAZIMIERCZAK

EXCUSES : MM MOLIERES – LENCOU- DAGUZAN- VERHNES- BAZART-CHIIHA

PROCURATION : MM FAU a donné procuration à MME FRANCES
MM ALBERT a donné procuration à MM GALZIN

N° 2024/37

Objet : EHPAD Résidence La Grèze – VOTE DE L ERRD 2023

- Vu l'article 58 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Il est proposé au Conseil de Communauté d'adopter l'Etat des Recettes et des Dépenses de l'EHPAD Résidence La Grèze,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, a approuvé à la majorité (2 contre MM GARDELLE- LAROCHE)

ADOPTÉ l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses du budget Annexe EHPAD Résidence La Grèze pour l'année 2023 tel que présenté par le Président.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Judith AJCHENBAUM



Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le



ID : 081-200034056-20240305-2024_37-DE